

Attention / Arnaque /

Allianz 



Quels que soient vos objectifs, ALLIANZ sera toujours à vos côtés pour vous aider à les atteindre.

**MISE A JOUR
JANVIER 2021**

Livret d'épargne multi-supports

Et vous, comment
voulez-vous vivre votre
épargne ?

Vos projets et vos priorités d'aujourd'hui ne seront pas forcément les mêmes demain. Voilà pourquoi ALLIANZ a imaginé le livret d'épargne multi-supports : un contrat d'investissement basé sur plusieurs domaines d'activité, capable d'évoluer avec vous tout au long des étapes de votre vie.

Simple, souple et bénéficiant d'un cadre fiscal favorable, ce livret d'épargne multiplie les avantages. À tout moment, vous restez libre de modifier les orientations que vous avez choisies et de vous constituer ainsi une épargne personnalisée.

En tant qu'interlocuteur privilégié ALLIANZ, mon rôle consiste à vous accompagner pendant toute la durée de votre épargne, à vous proposer des solutions adaptées et vous aider à prendre les bonnes décisions en toute sérénité.

N'hésitez pas à me demander conseil.

Votre Agent Général ALLIANZ



Les 5 principaux avantages qui vous sont acquis :

- La liberté d'épargner à votre rythme

Vous déterminez le montant et la périodicité de vos versements. Ainsi, vous constituez votre épargne selon vos possibilités.

- La disponibilité de votre épargne en cas de besoin

Vous pouvez disposer de votre épargne avant le terme du contrat grâce au retrait partiel ou total. En cas de retrait partiel ou total avant le terme du contrat, le capital retiré sera impacté par une pénalité à hauteur de 0.25%.

- La sécurité d'une garantie

Destiné à renforcer la protection de votre patrimoine, votre capital est garanti à 100% par le Fond de Garantie des Dépôts et Résolution à hauteur de 100.000 Euros par contrat. Le taux de rendement inscrit sur le contrat d'investissement est garanti à 100% par ALLIANZ.

- Possibilité de changer d'orientation

Avec le temps, votre situation et vos priorités peuvent évoluer. Vous conservez toujours la possibilité de diversifier vos placements financiers.

- Une fiscalité favorable

Pendant la durée de votre contrat
Fiscalité en vigueur depuis le 01/10/2011
Pour le souscripteur de ce livret d'épargne, les bénéfices sont totalement exonérés d'impôt puisque ALLIANZ régularise en amont l'imposition sur les plus-values aux autorités financières françaises. Par conséquent, les bénéfices que reçoit le souscripteur sont nets d'imposition.
Sur ce livret d'épargne, comme sur le livret A, il n'existe pas de prélèvement social.

Fonctionnement :

- Comment tirer parti de la performance des marchés financiers mais être assuré qu'un choc boursier n'efface pas tous les gains accumulés ?
- Comment en profiter sans avoir à m'en occuper ?
- Comment profiter des services proposés par ALLIANZ sur ce livret d'épargne multi-supports ?
- Comment diversifier ses placements financiers ?

Le livret multi-supports offre une souplesse de gestion et une mise en place de stratégies de placements personnalisés. Grâce aux arbitrages financiers, ALLIANZ peut faire évoluer la répartition de son contrat selon l'évolution des marchés dans les domaines d'activités que nous vous proposons. Tout au long de votre collaboration avec ALLIANZ, vous serez accompagné par un conseiller financier.

- La durée de ce contrat est de 12 mois. Au terme du contrat, le client peut renouveler ou non son contrat d'investissement.
- Le capital est garanti à 100% par le FGDR*. Il n'existe aucun risque de perte en capital sur ce livret d'épargne.
- Le taux de rendement est garanti à 100% par ALLIANZ.
- Aucun frais d'entrée, aucun de frais de gestion. Les frais sont déjà calculés sur le taux de rendement.
- Versement des intérêts de façon mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle (au choix).
- Fonds disponibles à tout moment (pénalité de 0.25% à chaque retrait avant le terme du contrat).
- Décès du souscripteur : sous un délai maximum de 14 jours ouvrés, le capital et les intérêts restants seront transmis aux bénéficiaires désignés (sans frais).
- Espace personnel en ligne sur internet.

**Le Fond de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) est chargé de dédommager les souscripteurs à la demande de l'instance de régulation du secteur financier dit l'ACPR, si ALLIANZ ne peut plus faire face à ses engagements le cas échéant. Dans ce cas de figure, les capitaux engagés sont couverts par le FGDR, à hauteur de 100.000 Euros (montant maximum exigé) par contrat.*

4 programmes d'investissement :

Livret multi-supports Découverte	Livret multi-supports Intermédiaire	Livret multi-supports Dynamique	Livrets multi-supports Pro
Rendement annuel garanti 3.75%	Rendement annuel garanti 3.81%	Rendement annuel garanti 3.89%	Rendement annuel garanti 3.97%
A partir de 5.000 Euros	A partir de 50.000 Euros	A partir de 100.000 Euros	A partir de 250.000 Euros
12 Mois	12 Mois	12 Mois	12 Mois
Garantie totale des fonds	Garantie totale des fonds	Garantie totale des fonds	Garantie totale des fonds
Conseils et analyses	Conseils et analyses	Conseils et analyses	Conseils et analyses
Assistance plateforme	Assistance plateforme	Assistance plateforme	Assistance plateforme
Gestion privée	Gestion privée	Gestion privée	Gestion privée

Supports :

- L'achat et la revente d'or physique

L'achat et la revente d'or physique est une excellente alternative aux autres placements dits « classique » et dont les taux de rendements baissent. Face aux incertitudes économiques, acheter de l'or reste un de nos placements les plus sécurisés et représente une véritable protection contre l'inflation. Lorsque la situation économique doit faire face à une inflation, l'or détient la particularité d'augmenter en valeur. Utilisée comme composant électronique ainsi qu'en matière première dans la fabrication de bijoux, le besoin d'or constant stabilise et apporte de la fiabilité au marché de l'or.

- L'épargne locative d'une chambre médicalisée :

Il consiste à exploiter une chambre dans une résidence médicalisée.

Le propriétaire, loue le bien, non pas à l'occupant, mais à une société gestionnaire qui sera l'unique locataire de toute la résidence puisque l'investissement locatif en chambre médicalisée relève de l'immobilier géré. En effet, la gestion locative est gérée par un professionnel qui a une autorisation pour exploiter ce type de résidences, c'est donc lui qui paiera le loyer et pas la personne qui occupera les lieux.

- Le Crowdfunding :

Le crowdfunding, traduit en français par « financement participatif » est un moyen pour les particuliers d'investir leur argent dans des projets de petites et moyennes entreprises françaises. Vous aidez ces PME à réaliser leur projet et en échange elles vous rémunèrent d'un taux d'intérêt appliqué au montant que vous avez investi. Le financement participatif concerne toutes les catégories de projets, qu'ils soient culturels, sociaux, de création d'entreprise, ou encore d'innovations ou environnementaux.

Généralement, les plateformes de crowdfunding sont thématiques : projets culturels, numériques, sociaux, environnementaux, de développement d'entreprise, innovants.

- Energies renouvelables :

ALLIANZ permet aux entreprises productrices d'énergies renouvelables d'accélérer la croissance verte via un nouveau type de financement.

Les investisseurs particuliers et professionnels peuvent financer le développement de solutions d'énergies renouvelables :

Investir dans l'éolien, dans des centrales photovoltaïques, dans des installations hydrauliques ou dans la production d'énergie issue de la biomasse permet de contribuer directement à la transition énergétique dans notre pays. En contrepartie du capital investi, le particulier reçoit un complément de revenu, provenant du constructeur du projet énergétique.

Un projet de développement d'énergies renouvelables (EnR) n'est proposé qu'après un audit approfondi du développeur et du projet par notre équipe d'analystes et de partenaires.

- Santé :

Depuis 2010, ALLIANZ propose aux investisseurs particuliers et professionnels d'investir collectivement dans des entreprises développant des solutions pour la santé publique. Parmi les entreprises du secteur de la santé, nous retrouvons l'e-santé, le diagnostic médical, le développement de technologies médicales, le développement de médicaments, et le service. Le développement de solutions pour la santé publique est soutenu par le gouvernement.

En effet, les chercheurs étudient des solutions pour la santé dans les laboratoires publics financés par le gouvernement ; après la découverte d'une solution les chercheurs déposent un brevet qui est soit exploité à travers une licence directement auprès d'entreprises existantes, soit au travers de la création d'une start-up afin de développer puis commercialiser la solution médicale.

Ces start-up et PME françaises font appel à ALLIANZ pour lever des fonds en ligne.

L'expertise de la Gestion Privée :

A partir d'une analyse détaillée de votre patrimoine global, votre conseiller vous soumet des préconisations visant à atteindre vos objectifs. Les propositions sont souvent vastes pouvant aller de la constitution à l'organisation et à la transmission du patrimoine personnel et/ou professionnel.

L'étude de votre environnement permet un conseil adapté à votre demande et à votre sensibilité. Les domaines évoqués vont du droit civil (régimes matrimoniaux, libéralité ...) à l'optimisation fiscale sans négliger les solutions d'investissement : contrats d'assurance vie, épargnes, immobilier ou valeurs mobilières.

Le suivi et la mise à jour régulière du bilan patrimonial permettent à votre conseiller d'être force de propositions et d'anticiper vos besoins.

Environnement	Analyse
Personnel et familial <ul style="list-style-type: none">○ Composition du foyer○ Régime matrimonial○ Situation professionnelle	Juridique <ul style="list-style-type: none">○ Protection du conjoint et des proches○ Dispositions successorales existantes○ Prévoyance
Budgétaire et fiscal <ul style="list-style-type: none">○ Revenus○ Niveau de pression fiscale	Fiscale <ul style="list-style-type: none">○ Evaluation et répartition des revenus et charges○ Calcul des droits de succession et mesure de leurs impacts
Patrimonial <ul style="list-style-type: none">○ Actifs immobiliers○ Biens meubles○ Avoirs financiers○ Contrats d'assurance-vie et de capitalisation*○ Autres biens (objets d'art, vignes)	Financière <ul style="list-style-type: none">○ Répartition du patrimoine entre les conjoints○ Structuration des avoirs détenus○ Organisation et gestion du passif

Nous nous engageons sur un suivi actif, régulier et confidentiel de vos actifs pour assurer de façon pérenne l'adéquation des solutions préconisées à vos objectifs mais également pour vous accompagner dans tous les événements de votre vie.

Grâce à un bilan patrimonial personnalisé, nous pouvons estimer vos revenus, vos dépenses et votre complément de revenu à la retraite. Nous pouvons étudier également les ressources nécessaires dont vos proches auraient besoin en cas de décès prématuré. Ces éléments chiffrés nous permettent de mettre en place et d'anticiper les solutions les mieux adaptées pour préserver votre patrimoine et votre qualité de vie.

Les objectifs de la Gestion Privée :

Préparez votre retraite

Votre situation patrimoniale vous procure, ainsi qu'à vos proches, une qualité de vie que vous souhaitez conserver au moment de la cessation de votre activité. En anticipant dès maintenant vos revenus à la retraite (pension, revenus fonciers, revenus de vos placements, mode de détention de vos actifs professionnels), nous vous aidons à construire durablement une stratégie patrimoniale évolutive et fiscalement efficiente.

Anticipez votre succession

Notre philosophie est de préserver et valoriser vos patrimoines souvent construits sur une ou plusieurs générations. Vous souhaitez que vos choix relatifs à la gestion et/ou à la conservation de votre patrimoine soient respectés. Pour ce faire, nous vous aidons à planifier dès aujourd'hui les modalités de votre succession. Vous êtes certain que vos souhaits seront suivis quels que soient les éventuels conflits d'intérêts ou l'évolution de la législation.

Protégez votre famille

Vous souhaitez protéger votre famille des conséquences financières du décès, de l'invalidité, de l'incapacité ou de l'hospitalisation du chef de famille à la suite d'une maladie ou d'un accident.

Vous êtes salarié, vous souhaitez compléter vos garanties professionnelles existantes pour protéger vos proches.

La bonne gestion patrimoniale nécessite d'anticiper de telles situations pour :

- Maintenir le niveau de vie familial en cas de décès.
- Faire face aux dépenses engagées par la maladie ou l'invalidité.
- Régler les droits de succession sans entamer le patrimoine légué (obligation de vendre une partie des biens pour payer les droits par exemple).
- Permettre aux enfants de démarrer leur vie d'adulte dans de bonnes conditions.

Allianz propose de nombreuses solutions répondant à toutes vos interrogations en matière de protection familiale et permettant de vous couvrir vous et vos proches en cas de décès, d'invalidité totale ou partielle ou d'incapacité totale et d'accident.

Délégez la gestion de votre portefeuille à nos experts

La gestion sous mandat est au cœur de nos compétences. Nos conseillers financiers mettent en œuvre une gestion sur-mesure de vos actifs, définie à partir de vos objectifs et contraintes spécifiques (profil de risque, durée d'investissement). Nos conseillers financiers réaliseront investissements et arbitrages. Ils sélectionnent pour vous les domaines d'activités sur lesquels ils travaillent et gèrent la répartition des capitaux. Leur ambition est d'optimiser la performance de votre portefeuille en respectant dans le temps votre profil défini au départ.

Votre conseiller financier reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au : 01.79.73.35.43.